inscriptions

Dossier d'inscription à l'année civile obligatoire

1 fiche familiale POUR LES NOUVELLES FAMILLES

1 fiche sanitaire par enfant (à compléter via le PF)

1 règlement intérieur à accepter

Assurance civile à envoyer par mail

L'attestation MSA pour les allocataires

ACCUEIL DE LOISIRS :

Pour les mercredis et pour les vacances : **Les inscriptions** se font VIA LE PORTAIL FAMILLES RURALES(demandez vos codes par mail).

Les familles disposeront d'un délai pour accéder aux inscriptions par ce portail.

Après ces dates les familles seront facturées 5 € (pour les petites vacances) et 10 € (pour l'été) pour pouvoir s'inscrire à la période.

En cas d'inscription tardive pour une journée moins de **4 jours ouvrés précédent le jour où le ou les enfants seront inscrits** *(ex : le mercredi 19h pour le mercredi suivant)* : la décision est prise par la directrice, en fonction des possibilités d'accueil. Ceci entraîne une majoration de 0.48 €/ heure/ enfant. (Intitulé T2 sur votre facture)- Vous devrez envoyer un mail de confirmation

Pour l'accueil du matin—soir et APE :

Les présences ne sont pas à préciser.
Utilisation du service selon les besoins des familles.
Cependant il est fortement conseillé de prévenir les enseignants pour le soir.
La responsabilité de l'accueil commence au moment ou l'enfant est remis à l'équipe d'animation, de ce fait vous serez facturé dès sa prise en charge.

coordonnées

Adresse : 14 rue Delattre de Tassigny
85190 VENANSAULT

tel : 02.51.48.18.72

Mail : zebulons@venansault.com

Renseignements
auprès de Sylvie ANNEREAU:
06.03.91.65.33

Les plannings d'activités et infos :

site mairie Venansault: http://www.venansault.com

(onglet enfance jeunesse/ l'accueil de loisirs Familles Rurales)

Accueil de loisirs « L'île O kids »

(groupe fermé –faire une demande)

Familles rurales — Vivre mieux ! | ASSOCIATION DE VENANSAULT

L'île O Kids

Proposent pour vos enfants l'accueil de loisirs

Mercredis et Vacances

et l'accueil periscolaire

2020

Allocations Familiales — Caf de la Vendée

Venansault

Les horaires

Accueil Matin –Soir (périscolaire et vacances*)

Matin : de **7h00** à 9h00
* 7h sur demande lors des inscriptions pour les vacances

Soir : de 17h00 à **19h00**

Accueil de Loisirs: (Mercredis et vacances)

De 9h00 à 17h00 : Journée

De 9h à 12h: Matin
De 9h à 13h: Matin repas
De 12h à 17h: Après-midi repas
De 13h à 17h: Après-midi

Pour les repas des mercredis uniquement vous devez inscrire vos enfants au restaurant scolaire

+ séjours organisés en été (infos+tarifs communiquées en JUIN)

Les tarifs

Adhérents (23.40 €/famille) Régime Général	QF—500	QF de 501 à 700	QF de 701 à 900	QF > 901 et Hors commune
Tarif 1 heure d'accueil Matin- Soir Facturé à la 1/2heure	1.14 €	1.30 €	1.46 €	1.70 €
Tarif 1 heure d'accueil de loisirs	0.84€	1€	1.54 €	1.78 €
Tarif journée* (8h)	6.72 €	8 €	12.32 €	14.24 €
Tarif matin (3h)	2.52€	3 €	4.62 €	5.34 €
Tarif matin repas* ou après-midi (4h)	3.36 €	4 €	6.16 €	7.12 €
Tarif après-midi repas* (5h)	4.20€	5€	7.70 €	8.90 €

Non Adhérents Régime Général	QF—500	QF de 501 à 700	QF de 701 à 900	QF > 901 et Hors commune
Tarif 1 heure d'accueil Matin- Soir Facturé à la 1/2heure	1.30 €	1.46 €	1.62 €	1.86 €
Tarif 1 heure d'accueil de loisirs	1€	1.16€	1.70€	1.94 €
Tarif journée* (8h)	8 €	9.28 €	13.60 €	15.52 €
Tarif matin (3h)	3€	3.48€	5.10 €	5.82 €
Tarif matin repas* ou après-midi (4h)	4 €	4.64€	6.80 €	7.76 €
Tarif après-midi repas* (5h)	5 €	5.84 €	8.50 €	9.70 €

Pour toute inscription tardive à l'accueil de loisirs sous 48h le tarif 2 s'applique soit + 0.50€/heure

Petit déjeuner jusqu'à 7h 25 gratuit

+ *Repas=**3.65€**

0.50 € goûter du périscolaire soir

Les tarifs sont présentés aides déduites à savoir:

- CNAF ou MSA: pour tous - 0.54 €/h
- Aide associative si QF <700: - 0.38€/h pour l'A.L Venansaltais uniquement
- Aide municipal selon QF: de - 0.56€/h à - 0.24€/h Venansaltais uniquement